



Compte rendu Comité Directeur 12 décembre du 2011

Présents: Mmes Chapelon, Queyrel, Mrs Chatain, Depardon, Fournet, Perchet, Ribet.

Excusé: M. Colombani

Le Comité Directeur a étudié le montant des indemnités versées pour des interventions effectuées dans le cadre des missions des commissions (arbitrage, technique, sportive).

Du fait de la mise en place de la FDME, l'indemnité versée aux vérificateurs de feuilles de match est supprimée.

Pour les autres, le CD suggère d'uniformiser les remboursements en proposant deux tarifications seulement. Une étude budgétaire sera effectuée et il est demandé à chaque commission d'y réfléchir.

Il est rappelé que sur les feuilles de matches :

-le club recevant doit inscrire un chronométrateur (personne majeure et licenciée),

-le club visiteur quant à lui inscrit un secrétaire (personne majeure et licenciée).

Match Livron / Charmes du 26/11/2011 en -12 ans poule 3

Le dossier est transmis à la commission de discipline qui l'instruira.

Suite à la demande du club de Dieulefit, le CD décide le retrait de 2 amendes sportives.

Rectificatif: Il est décidé que sur saisine du Comité Directeur du Comité Drôme-Ardèche de Handball, un dossier sera ouvert pour tout (tous) joueur(s) ayant eu 3 disqualifications immédiates consécutives **ou non consécutives** sans rapport pour comportement individuel, collectif non conforme aux principes et aux règles déontologiques applicables à la pratique du handball.

Prochaines réunions: lundis 09/01/2012, 30/01/2012, 20/02/2012, 12/03/2012, 02/04/2012

